



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 LaurierSt./ 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau  
Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

This document contains a security requirement.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Infrastructure Maintenance and Solution Services  
Division (FK)  
L'Esplanade Laurier,  
East Tower 4th Floor  
L'Esplanade Laurier,  
Tour est 4e étage  
140 O'Connor, Street  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0R5

<b>Title - Sujet</b> Specialiste couts construction	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN439-192865/A	<b>Date</b> 2019-06-26
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20192865	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>File No. - N° de dossier</b> fk312.EN439-192865	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$FK-312-77126	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale 2019-05-21	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-07-02</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Assi, Amanda	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fk312
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 297-1146 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

**Cette modification 006 est pour répondre aux questions des offrants.**

**Q1:** Exigez-vous des curriculum vitae pour les ressources « optionnelles » énumérées dans la grille souple?

**R1 :** Oui

**Q2 :** Si tel est le cas, exigez-vous l'expérience entière mois par mois pour chacune des six ressources?

**R2 :**Oui

**Q3 :** Nos interprétations suivantes sont-elles correctes : Les ressources principales doivent avoir au moins 10 ans d'expérience (selon la méthode énoncée aux pages 26 et 27).

**R3 :** Oui. Consultez la page 25 de la DOC pour voir la définition de GRILLE SOUPLE POUR LES SPÉCIALISTES EN COÛTS DE CONSTRUCTION et le CTO5 à la page 30 de la DOC.

**Q4 :** Nos interprétations suivantes sont-elles correctes : Les ressources intermédiaires doivent avoir au moins 7 ans d'expérience (selon la méthode énoncée aux pages 26 et 27).

**R4 :** Oui. Consultez la page 25 de la DOC pour voir la définition de GRILLE SOUPLE POUR LES SPÉCIALISTES EN COÛTS DE CONSTRUCTION et le CTO6 à la page 30 de la DOC.

**Q5 :** Quelle est l'expérience minimale requise pour les ressources subalternes?

**R5 :** Il n'y a aucune exigence précise, mais il faut se conformer à la définition de GRILLE SOUPLE POUR LES SPÉCIALISTES EN COÛTS DE CONSTRUCTION à la page 25 de la DOC.

**Q6 :** Si l'interprétation ci-dessus est correcte, devons-nous comprendre qu'il faut seulement valider l'expérience pour les dernières années récentes et pas avant, même si la ressource pourrait avoir un nombre considérablement plus élevé d'années d'expérience au total?

**R6 :** Il est à la discrétion des offrants de fournir l'information requise sur le projet. L'expérience des ressources de l'équipe sera évaluée en fonction de critères obligatoires et cotés.

**Q7 :** Selon le CTO5, nous devons énumérer au moins deux projets dont le coût en capital minimal était de 50 millions de dollars chacun. Y a-t-il un nombre maximal de projets? Nous voulons éviter de fournir des renseignements qui n'améliorent pas notre soumission.

**R7 :** Aucun nombre maximal de projets n'est requis en vertu du CTO5. Il est à la discrétion des offrants de fournir l'information requise sur le projet.

**Q8 :** Selon le CTO6, nous devons énumérer au moins deux projets dont le coût en capital minimal était de 20 millions de dollars chacun. Y a-t-il un nombre maximal de projets?

**R8 :** Aucun nombre maximal de projets n'est requis en vertu du CTO6. Il est à la discrétion des offrants de fournir l'information requise sur le projet.

**Q9 :** CTO2 et CTO3 semblent se répéter. CTO2 indique 1 principal, 1 intermédiaire et 1 subalterne. Une ressource d'appoint est demandée pour chaque ressource. Devons-nous comprendre qu'il s'agit des ressources optionnelles indiquées dans la grille souple?

**R9 :** Oui, les ressources d'appoint sont les ressources optionnelles décrites dans la DOC.

**Q10 :** Y a-t-il une autre interprétation de CTO2?

**R10 :** Le CTO2 indique également qu'une même personne ne peut être proposée pour plus d'une catégorie de ressources.

**Q11 :** Concernant la page 28, au point 11, nous comprenons que les ressources optionnelles ne seront pas évaluées. Veuillez clarifier si les qualifications des ressources d'appoint/ressources optionnelles doivent être ajoutées dans les grilles souples, d'autres critères obligatoires/techniques cotés qui s'appliquent à l'évaluation du personnel, et le formulaire de prix (annexe B).

**R11 :** À la page 28, au point 11, il faut remplacer l'énoncé actuel par l'énoncé suivant « Sauf indication contraire, l'expérience des personnes proposées par l'offrant à l'égard des ressources facultatives sera évaluée selon les critères techniques obligatoires et cotés suivants. »

**Q12 : Grille souple**

Puisque 3 des employés sont considérés comme « facultatifs », un soumissionnaire proposant 6 employés recevrait plus de points que celui qui ne proposerait pas de personnel « facultatif ». Peut-on conclure qu'en proposant les deux catégories d'employés, un soumissionnaire pourrait obtenir un maximum de 450 points, mais en ne proposant aucun, le maximum serait de 225 points ? Comment les points seront-ils comptabilisés au total ?

**R12 :** La « GRILLE SOUPLE POUR LES SPÉCIALISTES EN COÛTS DE CONSTRUCTION – Niveaux d'expertise » de la page 24 de la DOC servira à évaluer les niveaux d'expertise de chaque employé proposé comme ressource, y compris comme ressource facultative.

**Q13 : Expérience de l'équipe**

Aux pages 28 et 29, on demande de donner 3 projets pour le membre principal et 3 projets pour le membre intermédiaire. Doit-on comprendre qu'il faut seulement donner les projets pour les membres principal et intermédiaire, et justifier l'expérience des autres membres dans leur curriculum vitae ? Faut-il comprendre que l'expérience des autres membres de l'équipe n'est pas assujettie aux mêmes critères stricts que pour les membres principal et intermédiaire, mais qu'il faut plutôt présenter un aperçu général de leur expérience ?

**R13 :** Le CTO5 et le CTO6, aux pages 28 et 29 de la DOC, sont des critères obligatoires applicables aux ressources principale et intermédiaire proposées, y compris les ressources facultatives.

**Q14 :** À la page 28 du document de la DOC, TO4 Les offrants doivent présenter trois (3) projets de référence réalisés au cours de sept dernières années : les projets de référence doivent-ils être achevés ?

**R14 :** Les projets de référence doivent être achevés ou, s'ils sont en cours, à l'étape de la conception ou de la construction.

**Q15 :** À la page 28 du document de la DOC, TO5 au moins deux projets dont chacun a un coût en capital minimum de 50 millions de dollars : les projets de référence doivent-ils être achevés ?

**R15 :** Les projets de référence doivent être achevés ou, s'ils sont en cours, à l'étape de la conception ou de la construction.

**Q16 :** Nous sollicitons respectueusement que la date de clôture soit reportée au vendredi 5 juillet pour permettre assez de temps pour présenter une proposition de la meilleure qualité possible au Canada.

**R16 :** Aucun report ne sera accordé.

**Q17 :** Critères techniques sur la grille souple (pages 23, 24, 25, 26)

Je souhaite préciser les données demandées pour justifier le nombre d'années d'expérience indiquées sur la grille souple. Puisque nos projets sont parfois de courte durée, nous pourrions devoir présenter entre cinquante et cent projets.

Si un expert-conseil en matière de coûts a 6 ans d'expérience, devons-nous présenter une liste continue, d'un mois à l'autre sur son curriculum vitae pour décrire ses activités au cours de ces 72 mois ?

Par exemple :

- janvier 2000 - mars 2000
- avril 2000 – juin 2000
- juin 2000 – août 2000
- août 2000 – novembre 2000
- décembre 2000 - janvier 2001
- février 2001 - avril 2001
- mai 2001 – juin 2001
- juillet 2001 – août 2001
- août 2001 – septembre 2001
- octobre 2001 – novembre 2001
- etc.

**R17 :** Veuillez-vous référer à la pièce jointe 1 de la Partie 4 – Grille Souple – Expérience.

**Q18 : Nombre de projets présentés pour un critère coté – Page 31, TC3**

Combien de projets pouvons-nous présenter ? Vu le maximum de 15 points, et de 3 points par projet, devons-nous nous limiter à cinq projets, ou pouvons-nous en présenter davantage pour augmenter nos chances d'obtenir plus de points si nous n'obtenons pas tous les trois points pour les cinq projets présentés dans la proposition ?

**R18 :** À la discrétion du proposant, divers projets et des renseignements de divers niveaux de complexité peuvent être présentés pour l'évaluation des exigences de la DOC.